

Compte-rendu de la réunion du bureau de l'ASAMLA du 31 janvier 2017

Excusés : Danielle LE GUEN et Cédric GRATTON

Pas de remarques sur le CR du précédent bureau.

CA du 17/01/17: augmentation des salaires actée. L'échange un peu vif entre le directeur et la déléguée du personnel a révélé une insuffisance d'explications et de communication .

Activité

Le bureau :

- émet pour le probable déficit l'hypothèse de l'écart entre l'augmentation de la masse salariale (embauches) sans augmentation de l'activité.
- relève le manque de clarté dans la comptabilité des heures travaillées traduisant l'insuffisance de compétences comptables au sein du pôle administratif
- propose d'embaucher à terme (en profitant du départ en retraite de Khedidja dans 1 à 2 ans?) une secrétaire comptable.

Entretiens et nouveau contrat de travail

De nombreuses erreurs ont été relevées dans la rédaction des nouveaux contrats remis lors des entretiens annuels. Il avait été prévu qu'une re-lecture soit faite par la commission RH, ce qui n'a pas été le cas. De plus, les salariés n'ont pas eu en main ces nouveaux contrats avant l'entretien où ils devaient les signer, ce qui peut expliquer les refus de signature (2) ou demandes de délais (2).

Il n'y a pas eu non plus d'anticipation sur la réponse à apporter en cas de refus de signature.

→ proposition de revoir ces salariés en entretien avec le directeur et un membre de la commission RH en fournissant les deux contrats (l'ancien et le nouveau) pour comparaison. Argumentaire pour défendre ce nouveau contrat :

- supprimer la référence à l'ancienne convention collective
- uniformiser les contrats
- mettre le contrat de travail en cohérence avec l'accord d'entreprise sur l'annualisation du temps de travail.

Gestion des ressources humaines

L'annualisation du temps de travail (le fait d'avoir la possibilité de travailler plus à certaines périodes et moins à d'autres en fonction des besoins) complexifie la gestion des emplois du temps pour une meilleure adaptabilité aux missions demandées. Cela nécessite l'utilisation d'un outil informatique adapté. A ce sujet, le bureau a l'impression d'une certaine réticence du pôle administratif à choisir cet outil plus adapté.

Le bureau demande au pôle administratif de lui fournir un planning indicatif de l'emploi du temps des personnels incluant les congés pour les 3 mois qui viennent.

Mineurs étrangers isolés (MEI) : rencontre à la FAL le 30/01/17

Depuis le 2 novembre 2016, la FAL/Ligue de l'enseignement a hébergé, à la demande de l'état, 67 jeunes venant de la « jungle » de CALAIS dans ses centres de Préfailles (32 soudanais et 1 tchadien) et de Batz/Mer (29 afghans et 5 autres nationalités). Une évaluation de leur situation a été confiée par convention à l'association St Benoît Labre (BL) et à des fonctionnaires britanniques qui ont accepté la venue de 29 jeunes en GB. Une grande partie des autres a été « dispatchée » dans les ASE (pour les reconnus mineurs) ou dans les CAO de différents départements de l'ouest de la France. Ces centres ferment prochainement : Préfailles le 1er février et Batz fin février.

Restent sur Nantes 6 mineurs : 4 à l'ASE et 2 à BL.

Pour l'interprétariat, BL a privilégié le téléphone (avec ISM?) ne souhaitant pas travailler avec l'ASAMLA à cause d'une mauvaise expérience dans le passé ?

A partir de janvier (pour 1 mois) un enseignement scolaire a été délivré par l'éducation nationale sur

les 2 sites (18h/semaine) : une enseignante bi-lingue français/arabe à Préfailles et une enseignante aidée d'un traducteur afghan à Batz/Mer.

Les membres de la LDH présentes ont fait un point sur la situation des MEI (hors Calais) à Nantes : environ 80 jeunes dans les squats dont 25 scolarisés. L'éducation nationale scolarise les mineurs jusqu'à 16 ans mais pas au-delà. Une possibilité existerait avec des lycées professionnels ayant des places vacantes pour ces 16/18 ans. A voir avec la FAL, la LDH et le CASNAV ?

Éducation (cf la synthèse de Cécile)

Proposition de centrer les actions sur un ou deux établissements dans le cadre d'un projet d'école pour sensibiliser les parents allophones à la parentalité. Voir également avec l'IREPS et le dispositif « Passerelles ». Hervé se charge de contacter la ville de Nantes.

Par ailleurs, Hélène qui fait de l'aide aux devoirs aux Bourderies avec l'ACCOR pense que l'intervention ponctuelle d'une interprète serait nécessaire.

Suggestion : pourquoi ne pas profiter de la demande de stage de Perrine MEHAT pour la mettre sur le coup ?

Comité des financeurs :

- DRDJSCS (Direction Régionale et Départementale de Jeunesse et Sports et de la Cohésion Sociale) représentée par Mme Carine VERITE ; soutien l'ASAMLA en soulignant la nécessité de plus de rigueur dans les demandes de financement. Ne pas hésiter à la solliciter pour le projet d'interprétariat téléphonique.
- ARS (Agence Régionale de Santé) représentée par Mr BERLINET : suspicieux sur l'utilisation des fonds alloués ; pense que le financement sera maintenu ; laisse entrevoir une convention pluri-annuelle.
- CHU représenté par la nouvelle directrice de la DURQ (Direction des Usagers, de la Recherche et de la Qualité) : informée du projet téléphonique. A recontacter avec Mr VALLEE JC directeur des soins.
- Ville de Nantes : Sylvain GUILLOT/ s'est fait l'avocat de l'ASAMLA surtout vis-à-vis de l'ARS;
- absence du département.

Calendrier :

- lundi 6 février : interprétariat et médiation en médecine de proximité avec Médecins du Monde et la PASS (Cédric et Bernard) 13h30-15h30 à la Manu
- vendredi 10/02 (13h30-15h) et jeudi 16/02 (13h-14h30) : commission interprétariat téléphonique
- bureau mardi 21 février 17h30-20h
- CA mardi 7 mars 18h30-20h30